

Le recensement des aides financières

Présentation

Il existe de nombreux travailleurs sociaux (assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale) qui exercent au sein de structures, d'organismes, d'établissements, de services sociaux, médicaux, éducatifs (...), et qui peuvent aider les aidants à connaître, recenser, comprendre les aides financières dont ils peuvent bénéficier (ou dont peut bénéficier leur proche aidé).

Même si ces travailleurs sociaux sont souvent avant tout au service de la personne handicapée ou âgée et en perte d'autonomie, ils sont aussi disponibles pour aider, conseiller, orienter les aidants.

Les associations de soutien aux familles (de personnes handicapées ou âgées dépendantes) peuvent aussi apporter une information très précieuse sur les soutiens financiers existants et informer, conseiller, guider les aidants grâce à l'expérience de leurs adhérents.

Qui peut bénéficier de ce soutien pour connaître les aides financières?

Les aidants (conjoint, parents, enfants) qui accompagnent un proche handicapé (enfant, adulte) ou un proche âgé et en perte d'autonomie.

Qui contacter pour en savoir plus?

Si la personne aidée est en situation de handicap, qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte, et pour bénéficier d'une approche globale de sa situation, les aidants peuvent contacter :

- **La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** 93, rue Henri Rochefort - 91000 Evry 01 60 76 11 00 - mdphe@cd-essonne.fr. C'est un lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches. Elle a plus particulièrement en charge l'attribution de la prestation de compensation du handicap (PCH) qui permet à la personne handicapée de bénéficier d'aides humaines et techniques. Plus qu'une structure administrative, la MDPH de l'Essonne est un lieu d'accueil dont l'un des buts principaux est de fournir un accompagnement individualisé aux personnes dont elle instruit les dossiers.

Pour en savoir plus sur les missions et le fonctionnement de la MDPH, cliquez [ici](#).

Si la personne aidée est âgée de plus de 60 ans et en perte d'autonomie, et pour bénéficier d'une approche globale de sa situation, les aidants peuvent contacter :

- **Le CLIC**, Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique pour les personnes de plus de 60 ans et leur entourage le plus proche du domicile de la personne en perte d'autonomie. **Un CLIC est un guichet d'accueil unique qui intervient sur une ou plusieurs villes (ou communes)** et qui propose une écoute, une information, des conseils, un soutien auprès des personnes de plus de 60 ans ainsi qu'auprès des aidants. Les CLIC apportent aussi des réponses aux questions relatives aux mesures de protection (tutelle, curatelle), aux loisirs, à la fiscalité, au logement (...), en résumé à tout ce qui touche la vie de la personne âgée.

Pour retrouver la liste des CLIC de l'Essonne et leurs missions : cliquez [ici](#).

Les aidants familiaux peuvent également contacter les travailleurs sociaux :

- **Des CCAS** (Centres Communaux d'Action Sociale),
- **Des Maisons Départementales des Solidarités du Conseil départemental**. Pour en savoir plus sur leurs missions et avoir leurs coordonnées, cliquez [ici](#).
- **De la CPAM 91** pour des aides financières relatives à la santé, CPAM, Boulevard François Mitterrand 91000 Evry. Pour connaître tous les lieux d'accueil de la CPAM en Essonne, cliquez [ici](#)
- **De la CNAV IDF** pour les aides relatives à la protection sociale et à la retraite 110 Rue de Flandre 75951 Cedex 19 - 09 71 10 39 60
- **De la CRAMIF** 17-19 avenue de Flandre 75954 Paris Cedex 19 01 40 05 36 64 / 01 40 05 68 98
- **De la MSA** (Mutualité Sociale Agricole) pour les aides relatives à la protection sociale et à la santé des agriculteurs et du monde rural : MSA Ile-de-France, 75691 Paris Cedex 14 Tél. : 01 30 63 88 80
Email : contact.particulier@msa75.msa.fr. Pour voir la liste des points d'accueil de la MSA, cliquez [ici](#),
- **De la CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) de l'Essonne - 2 impasse du télégraphe 91013 Evry. Pour voir la liste de tous les points d'accueil de la CAF, cliquer [ici](#).
- **Des caisses de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO),**
- **Des organismes de protection sociale et de retraite des régimes spéciaux (CARMI...),**
- **Des mutuelles,**
- **Des structures spécialisées dans l'accompagnement de personnes touchées par une maladie ou un handicap : Plate-Formes de Répit** pour les malades d'Alzheimer ou maladie apparentée (par exemple **AGE 91**, **réseau Hippocampe**), **service régional de l'AFM** (maladies neuromusculaires), **MAIA** (Maison pour l'Intégration et l'Autonomie des malades d'Alzheimer et de leur famille),
- **Des établissements et des services qui accueillent (parfois ponctuellement) des enfants ou des adultes en situation de handicap ou en perte d'autonomie** : services hospitaliers généralistes et spécialisés, services de soins de suite et de rééducation, Lieux de vie, Foyers d'Accueil Médicalisés (**FAM**) Maisons d'Accueil Spécialisées (**MAS**), Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (**SAVS**), Etablissements pour Personnes âgées Dépendantes (**EHPAD**,...) sous réserve que ces services et établissements aient un travailleur social en leur sein.
- Les équipes médico-sociales du [Conseil départemental](#) (Direction des personnes âgées et handicapées, DPAH).

Handicap et dépendance
Accompagner un proche
en Essonne

Parole aux familles



Pour plus d'informations : [Guide pour les personnes handicapées en Essonne](#) du Conseil départemental 91

Des acteurs en Essonne (associations, services, établissements...) qui peuvent vous aider directement ou vous informer, vous orienter :